Image not found or type unknown

Marque deposée dans une autre classe

Par **Tiff54**, le **12/04/2017** à **07:55**

Bonjour,

J'ai reçu une mise en demeure de la part d'une marque déposée dans les classes 14, 16, 18, 21, 24, 25, 35, 40.

Mon produit rentre dans la classe 26 et plus précisément
- 260128 motifs à appliquer [mercerie],
- 260111 pièces collables à chaud pour l'ornement d'articles textiles [mercerie].

Est ce que je risque quelque chose ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/04/2017** à **08:48**

Bonjour,

Si votre produit porte le nom d'une marque, vous ne pourrez pas utiliser ce nom sans l'accord écrit de cette marque, ce serait de la contre-façon.

Par **Tiff54**, le **12/04/2017** à **08:52**

Même si le dépôt n'a pas été fait dans la classe ou rentre mon produit??

Parasitisme et concurrence déloyale je conçois mais contrefaçon?

Par **Tisuisse**, le **12/04/2017** à **10:11**

La marque veut protéger son nom, quel que soit le support sur lequel vous voulez l'imprimer.

Par **Tiff54**, le **12/04/2017** à **10:19**

Je vous remercie de vos réponses,

La providence est tombée du ciel ce matin....J'ai désormais un avocat qui s'occupe de cette affaire pour moi ... Mes bouteilles a la mer n'auront pas été vaines.
Je précise que je ne cherche pas à concurrencer cette marque, nier son droit d'auteur, parasiter la marque ....

J'ai retiré dans l'heure qui a suivi la mise en demeure les produits concernés, je pense simplement qu'il y a acharnement sur plus petit que soi... Mon chiffre d'affaire en 2016 était de 8800€ la société adverse 2M d'euros...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés